

Patrick LE MENS
3 rue de la Jacquemarderie
MARCOUSSIS
06 83 06 16 13

Enquête publique pour le PLU de Marcoussis : Mes remarques (sur la place donnée au vélo)

Bonjour,

Je suis utilisateur régulier du vélo pour mes déplacements à l'intérieur de la commune ainsi que le week-end pour des sorties aux alentours. Je l'utilise aussi occasionnellement comme mode de transport alternatif pour rejoindre mon lieu de travail situé hors de la commune

Après avoir parcouru les principaux documents (PADD, OAP, règlement, etc.) je trouve que les incitations à utiliser ce mode de transport, bénéfique pour tout le monde, n'occupent que trop peu de place dans ce PLU, au regard des enjeux d'environnement et de santé, sur au moins 3 points

- Parkings à vélos

Ils sont peu nombreux, difficilement repérables, et avec un équipement basique (simples fixes-roues en quantité limitée) ne permettant pas d'y accrocher le cadre et ne sécurisant ni contre le vol ni contre un risque de déséquilibre et de chute du vélo, par manque de points d'appuis (un vélo à assistance électrique pèse environ 25 kg).

Je partage sur ce point l'avis de l'association 'mieux se déplacer à bicyclette' (voir observation numéro 2) qui privilégie les arceaux de type U (photo)



- Facilitation de la circulation à vélo dans la commune

Plusieurs voies de la commune sont en sens interdits et pourraient être mises à double sens cyclables sur toute leur longueur afin d'optimiser les parcours en vélos comme le montre la photo ci-dessous, avec la signalisation associée. Cela concerne par exemple : avenue de l'étang neuf, rue pasteur, rue moutard martin, rue de la chaussée, etc.



- Identification/sécurisation des zones cyclables

Cette identification permettrait de bien distinguer sur la chaussée la zone utilisée par les vélos. Elle créerait surtout sur les voies à forte circulation qui traversent le commune d'est en ouest et du nord au sud un début de sécurisation, en attirant l'attention des conducteurs des véhicules à moteur. Elle pourrait être aussi appliquée sur les autres voies internes à circulation moyenne (route de Briis, etc.). Sans aller jusqu'à la création de bandes ou de pistes cyclables indépendantes, à cause du manque de place en largeur, ce type de marquage constituerait déjà un plus (exemple sur la photo ci-dessous le marquage en centre-ville d'Orsay).



Je ne sais pas si ces éléments sont cohérents d'un PLU mais je souhaitais vous les communiquer.

On pourrait aussi rajouter la limitation de la vitesse à 30 km/h en cœur de ville et pourquoi pas la création d'une zone partagée à 20 km/h entre véhicules motorisés/piétons/vélos du feu du Baillage à celui des Acacias par exemple